

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 23 Septembre 2009

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 16 Septembre 2009

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 30 Septembre 2009

.....

L'an deux mille neuf, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents : Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, M. CAULE, M. VALLON, M. ANSTETT, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. NARRAIDOO (à partir du point N° 5 de l'ordre du jour), M. GORCE, M.FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, Mme BUREAU

Etaient excusés : M. MAURY ayant donné procuration à Mme COYEN, Mme THOUVENIN à Mme TROUSSON, Mme VALENTIN à M. SILLAIRE, Mme AGRIMONTI à Mme MELLIN, Mme DREYER à M. MELIN, M. RENAUD à M. GORCE

Etaient absents : M. BOUZOM-COUCHOT, Mme LAJUS-DEBAT, Mme BOUGIE

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. VALLON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

En préambule du Conseil Municipal, la société RISK PARTENAIRES fait une présentation des dispositifs Plan Communal de Sauvegarde et Plan de Continuité d'Activité.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité (2 observations : Mme DEBIZE souhaitant plus de précisions, et M. DOMINIAK demandant des précisions sur les baux de location (loyer, date, type...)).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- un additif à l'ordre du jour : - Désignation d'un référent pandémie

DECISION MODIFICATIVE N° 1-2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les opérations ci-dessus

Section	Sens	Articles / opérations	Variation sur crédits déjà alloués	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	Opération 20091 - aménagement préau primaire Justice, article 2313 - construction, fonction 212	+ 26.000 €	

Investissement	Dépenses	Opération 119 -réfection de la rue Rostand, article 2315 -installations techniques, fonction 822		- 26.000 €
Investissement	Dépenses	Opération 20092 - aires de jeux, article 2315 - installations techniques, fonction 822	+ 4.500 €	
Investissement	Dépenses	Opération 119 -réfection de la rue Rostand, article 2315 - installations techniques, fonction 822		- 4.500 €
Investissement	Dépenses	Opération 125 - travaux groupe scolaire primaire Justice, article 2315 - installations techniques, fonction 212	+ 5.000 €	
Investissement	Dépenses	Dépenses imprévues - article 020 - fonction 020		- 5.000 €

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

INFORMATION MARCHES PUBLICS

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics ci-dessous :

Nature du marché	Entreprise attributaire	Montant (TTC)
Réfection aires de jeux - école Albert Jacquard	Bois d'Orraine	20.694, 87 €
Réfection aires de jeux - école Auguste Gerdolle	Bois d'Orraine	28.552, 35 €
Terrain de sport - école primaire Justice (panneaux de basket)	IMAJ (KOMPAN)	3.736, 30 €
Terrain de sport - salle Lamarche (buts du terrain de football)	IMAJ (KOMPAN)	881, 45 €

CREATION de POSTE C.A.E. -POLE ENFANCE JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la création d'un poste à pourvoir par des Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi « passerelle »
- de dire que les conditions règlementaires dans lesquelles ces contrats seront signés respecteront les dispositions de la loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005 et du code du travail
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles et à percevoir les aides qui sont accordées

REMBOURSEMENT SALLE des FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le remboursement des arrhes d'un montant de 40 € à M. ROUCHIK Driss, demeurant 633, rue de Paris, suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes, en raison d'événements familiaux
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

PLACEMENT FINANCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mmes GIROT, DEBIZE et 1 contre : M. FASSOTTE, du fait qu'ils préféreraient que cette somme soit investie dans des travaux le nécessitant : M. le Maire répond que 1 500 000 € ont été investis sur le budget 2009), décide :

- d'accepter le renouvellement d'un placement de 823.000 € des fonds issus de suréquilibre d'investissement lié à un emprunt souscrit pour un projet par la suite reporté, et ce sur des comptes à terme pour une durée de douze mois renouvelable
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

DOTATION d'EQUIPEMENT 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Mme GIROT qui pense que l'arrosage du terrain de foot n'est pas une priorité par rapport à des prescriptions environnementales : M. KNAPEK répond que l'arrosage du terrain de foot prendra en compte la récupération des eaux de pluie, M. FASSOTTE), décide :

- de valider les demandes de subventions au Conseil Général de Meurthe et Moselle pour l'année 2010, pour les dossiers déclinés ci-dessous :
- programme de voirie 2010 dont le montant estimatif est de 111 500 € HT, dont 30.000 € HT en option
- mise en place d'un système d'arrosage au stade communal : estimatif de 40.000 € HT (voir devis joint) et sollicitant une subvention au titre de la dotation communale d'investissement 2010
- d'autoriser le Maire ou son suppléant à signer toutes pièces afférentes

AVENANT TRAVAUX rue Jean ROSTAND

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant suivant :
Pour le lot 1 : VRD - entreprise SLDTP : plus value de 9.954, 30 € HT
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

AMENAGEMENT de TROTTOIR-BOULANGERIE LA JUSTICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de décider la réalisation des travaux de l'aménagement de trottoir devant le commerce de M. DE SOUSA

- d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer une consultation et passer un contrat
- de préciser que les crédits sont inscrits tant que de besoin sur le budget primitif de la commune, section investissement - opération 113

DESIGNATION d'un REFERENT PANDEMIE

Après élection, M. Alain CAULE, conseiller municipal, est désigné, à l'unanimité, référent pandémie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE